



Doube déclaration ou pas ?

Par **gulf33**, le **04/05/2018 à 15:48**

Bonjour,
Dans l'obligation de télédéclarer les revenus 2017 par internet, j'ai créé mon espace personnel sur le site impot.gouv.fr.
Mon épouse a également créé son espace personnel.
J'ai vérifié, complété et signé ma déclaration en ligne et j'ai reçu un accusé de réception.
Mais, est-ce que mon épouse qui a créé aussi un espace personnel doit faire de même à partir de cet espace ?
Sachant que, mariés, nous faisons une déclaration commune

Par **Visiteur**, le **04/05/2018 à 18:05**

Bjr,
Vous êtes mariés, c'est donc une seule déclaration, concernant les 2 personnes et leurs revenus.